

<b>Département</b>
OISE
<b>CANTON</b>
CLERMONT
<b>COMMUNE</b>
LIANCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 182/2024

Liberté – Egalité – Fraternité

## ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LIANCOURT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-18 qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 19 juillet 2024 constatant l'élection de Monsieur Xavier DARCHE en qualité de conseiller municipal,

Considérant la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales, de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de Monsieur Xavier DARCHE, conseiller municipal délégué,

### - A R R E T E -

- ARTICLE 1** En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Xavier DARCHE, conseiller municipal, est délégué pour intervenir dans les domaines de la vie associative et du bénévolat.
- ARTICLE 2** Monsieur Xavier DARCHE ne bénéficie pas de délégation de signature.
- ARTICLE 3** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et copie en sera adressée à Madame la Préfète de l'Oise ainsi qu'au Trésorier. Ampliation de cet arrêté sera remise au conseiller municipal bénéficiaire de la délégation.
- ARTICLE 4** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS pendant un délai de 2 mois à compter de sa publication, soit à compter du 23 juillet 2024.

Fait à LIANCOURT, le 19 juillet 2024

Le Maire,  
  
Laëtitia COQUELLE

